



Un PRH ?

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'Etat, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion se mobilisent pour mettre en œuvre une politique en faveur d'une égalité des droits et des chances dès le plus jeune âge.

L'objectif du Pôle ressources handicap est de lever les freins d'un accueil effectif et régulier d'enfants en situation de handicap au sein des structures collectives par la mise en œuvre et la promotion d'actions diversifiées conduisant à proposer un appui technique aux professionnels des structures, prendre en compte les besoins et attentes des familles et participer activement à la constitution et à l'animation d'un réseau d'acteurs à l'échelon départemental.

Le PRH est mis en place depuis juillet 2021 par l'ALEFPA.

Chiffres clés

À La Réunion, forte hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH). Le nombre de bénéficiaires de l'AEEH, soit 7 161 allocataires, poursuit sa progression en 2020 (+13,5 %). Parmi les bénéficiaires de cette prestation, 55 % ne perçoivent que l'allocation de base sans complément. Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH s'élève à 7 799 (contre 6 804 en 2019).

Au 31/12/2020, 146 enfants porteurs de handicap sont accueillis dans 76 EAJE.
La Caf a versé plus de 260 000 euros de bonus handicap aux structures d'accueil.

Concrètement ?

Le Pôle Ressources Handicap permet de :

- Sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires de services d'accueil et leurs professionnels,
- Informer, accompagner et orienter les familles jusqu'à l'effectivité d'une réponse d'accueil,
- Construire et animer le réseau départemental de partenaires aux différents échelons territoriaux et le développer

Ce service est gratuit.

Les objectifs poursuivis par le Pôle sont de :

- Favoriser une prise en charge régulière des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance et de la jeunesse en lien avec les autres acteurs qui interviennent dans la prise en charge de ce public,
- Augmenter les capacités d'accueil au sein de chaque commune.